



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

MÉMOIRE

CAUCUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Présenté lors de la séance du 17 juin 2018

SESSION D'ÉTÉ 2018

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Marie Hautval, recherchiste

SOUS LA DIRECTION DE :

Simon Hénault, vice-président aux affaires externes

CORRECTION :

Catherine Leclerc, adjointe administrative

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) fête cette année ses 36 ans d'existence. Elle représente plus de 88 associations étudiantes et plus de 33 000 étudiantes et étudiants de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et d'étudiants membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, politique et sociale, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et les étudiants;
- en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions;
- en les aidant à devenir des leaders dans leur milieu;
- en offrant des services adaptés à leurs besoins;
- en défendant leurs intérêts.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418.656.7931 – Télécopieur : 418.656.3328 – Courriel : cadeul@cadeul.ulaval.ca

Site Internet : <http://www.cadeul.com/>

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
INTRODUCTION	4
1. LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LE MODE DE SCRUTIN ACTUEL	6
1.1. LES LIMITES DU MODE DE SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR.....	6
1.1.1. <i>DES AVANTAGES DISCUTABLES</i>	6
1.1.2. <i>DES LIMITES MULTIPLES</i>	7
1.2. MALAISE DÉMOCRATIQUE : CYNISME POLITIQUE ET MANQUE DE CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES	10
1.2.1. <i>UN PHÉNOMÈNE RÉEL AUX CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES POUR LA VIE DÉMOCRATIQUE</i>	10
1.2.2. <i>MALAISE DÉMOCRATIQUE ET MODE DE SCRUTIN : UNE CORRÉLATION À ÉTABLIR ?</i>	12
2. CHOISIR UN NOUVEAU SYSTÈME ÉLECTORAL : LA PROPORTIONNELLE MIXTE COMPENSATOIRE À REDISTRIBUTION RÉGIONALE	13
2.1. LES SYSTÈMES MIXTES.....	13
2.1.1. <i>HISTORIQUE</i>	13
2.1.2. <i>LES VERTUS DES SCRUTINS MIXTES</i>	14
2.2. LA COMPENSATION NATIONALE AVEC REDISTRIBUTION RÉGIONALE.....	15
2.2.1. <i>TROIS MODALITÉS : COEXISTENCE, SUPERPOSITION ET COMPENSATOIRE</i>	15
2.2.2. <i>LE CHOIX DE LA REDISTRIBUTION RÉGIONALE</i>	15
2.3. DES MODALITÉS EN SUSPENS.....	16
CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	18
LIVRES, ARTICLES DE REVUES SPÉCIALISÉES, ARTICLES DE PRESSE, ETC.....	18
PUBLICATIONS OFFICIELLES.....	20

INTRODUCTION

Un mode de scrutin peut se définir comme « un ensemble de règles de droit visant à traduire, dans le cadre d'une élection, les suffrages obtenus par les différents candidats et candidates ou listes en présence en sièges à pourvoir¹ ».

Au Québec, les élections législatives suivent les règles se rattachant au système électoral majoritaire uninominal à un tour. Historiquement, le scrutin à la pluralité² est le plus ancien de tous³. Couplé à la dimension uninominale, ce système fait en sorte que le candidat ou la candidate qui obtient dans sa circonscription le plus grand nombre de voix remportera l'élection. De plus, il implique qu'il y ait autant de circonscriptions territoriales que de sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale.

À ce jour, la pluralité est minoritaire au sein des démocraties contemporaines⁴. Toutefois la Grande-Bretagne, ainsi que la plupart de ses anciennes colonies et les pays membres du Commonwealth en sont toujours dotés⁵. Le contexte québécois peut donc être appréhendé selon l'héritage politique britannique⁶.

Aussi, tel que souligné par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, « [l]e mode de scrutin en vigueur est d'une grande simplicité⁷ ». Si cet argument s'avère indéniable, plusieurs inconvénients peuvent néanmoins lui être attribués; le principal étant son manque de représentativité et les distorsions qui peuvent en ressortir⁸. D'ailleurs, les critiques à l'égard de la pluralité ne sont pas nouvelles au sein de la province. Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) rappelle ainsi que « certains font état d'écrits sur la question remontant aussi loin que le début du siècle dernier [...] »⁹. Toutefois, « la volonté de réformer le mode de scrutin majoritaire aurait été exacerbée, notamment, à partir des années 1960¹⁰ ».

Malgré de nombreux projets de réforme lancés par les gouvernements successifs depuis les années 1970, aucun d'entre eux n'a à ce jour abouti. Les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, puis l'avant-

¹ Christophe Voilliot, « ÉLECTIONS - Modes de scrutin », Encyclopædia Universalis, consulté le 5 juillet 2018, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/elections-modes-de-scrutin/>.

² Ou scrutin majoritaire

³ Louis Massicotte, « Les systèmes électoraux dans les pays démocratiques », *L'Actualité économique* 93, n° 1-2 (2017): 23, <https://doi.org/10.7202/1044714ar>.

⁴ Loc. cit.

⁵ Loc. cit.

⁶ Le Québec est une province du Canada, ancien dominion britannique et membre actuel du Commonwealth.

⁷ Commission des institutions, « Mandat d'initiative : La réforme du mode de scrutin au Québec — Document de consultation » (Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2002), https://www.democratienouvelle.ca/wp-content/uploads/2013/03/commission_des_institutions-document_consultation_reforme_mode_de_scrutin_octobre_2002.pdf, p. 43.

⁸ Ibid., p. 49.

⁹ Le Directeur général des élections du Québec, « Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire: Rapport du Directeur général des élections » (Québec: Directeur général des élections du Québec, 2007), <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6360.pdf>, p. 7.

¹⁰ Loc. cit.

projet de loi visant à réformer la Loi électorale et enfin les travaux de la Commission spéciale sur la Loi électorale constituent les exemples les plus récents¹¹. Soulignons que les États généraux avaient mené à la recommandation de l'adoption par voie référendaire d'un mode de scrutin appliquant la représentation proportionnelle régionale, tandis que l'avant-projet de loi avait fait la proposition d'instaurer un système mixte compensatoire¹². Finalement, la Commission spéciale sur la Loi électorale a, quant à elle, suggéré l'introduction d'éléments de proportionnalité, tout en émettant des conditions vis-à-vis de l'instauration d'un éventuel scrutin mixte compensatoire¹³. Face au manque de consensus autour d'un tel type de scrutin, le gouvernement confia en dernier lieu au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) le mandat de l'analyser et de lui fournir son avis, lequel fut publié en 2007¹⁴.

Les systèmes mixtes compensatoires font référence aux modes de scrutin combinant à la fois les principes de la « majorité » et ceux de la « proportionnelle ». Ils impliquent dès lors deux contingents de député-e-s : un premier qui est élu selon la formule de la pluralité des voix par circonscription (comme c'est le cas actuellement au Québec) et un second devant répondre aux principes de la proportionnelle à scrutin de liste. Le terme « compensatoire » renvoie alors aux sièges obtenus par le second contingent, lesquels permettent de « rectifier les inégalités produites par l'élection au scrutin majoritaire, et à produire une assemblée où chaque parti obtiendra une représentation conforme à son appui populaire¹⁵ ».

Ainsi, c'est dans ce contexte que les partis de l'opposition actuelle ont signé une entente quant à la réforme du mode de scrutin. Sous l'égide de l'organisme Mouvement démocratie nouvelle (MDN)¹⁶, la Coalition Avenir Québec (CAQ), le Parti québécois (PQ), Québec solidaire (QS) et le Parti vert du Québec (PVQ) se sont engagés en mai dernier à déposer au plus tard le 1^{er} octobre 2019 un projet de loi en faveur de l'introduction de la proportionnelle mixte compensatoire à redistribution régionale¹⁷.

De son côté, la CADEUL se positionne elle aussi en faveur de la réforme du mode de scrutin québécois. En effet, nous pensons qu'il est grand temps d'introduire les principes de la proportionnelle à notre système électoral, ceci dans un souci de respect envers la diversité des idées et des personnes qui constituent notre société. Notre association est d'ailleurs convaincue que le scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale incarne la solution la plus adaptée au contexte québécois.

Le présent document se donne donc pour objectif de soutenir tant la proposition de réforme, que celle d'instaurer un scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale. Pour ce faire, nous chercherons en premier

¹¹ Ibid., pp. 9-12.

¹² Ibid., p. 9.

¹³ Ibid., p.11.

¹⁴ Ibid., p.12.

¹⁵ Louis Massicotte, op. cit., p. 38.

¹⁶ Structure citoyenne non partisane créée en 1999, elle concentre ses efforts autour de l'obtention d'un nouveau mode de scrutin au Québec. Voir Mouvement démocratie nouvelle, « Objectifs du MDN », Mouvement démocratie nouvelle, consulté le 20 mai, <https://www.democratienuouvelle.ca/objectifs-du-mdn/>

¹⁷ Jean-François Lisée, François Legault, Manon Massé, Alex Tyrrell, « Réforme du mode de scrutin au Québec : Le PQ, la CAQ, QS et le PV s'engagent à agir ensemble, 2018, <https://lactualite.com/assets/uploads/2018/05/entente-reforme-mode-de-scrutin.pdf>

lieu à étayer notre position quant à la nécessité de réformer le système électoral actuellement en vigueur au Québec. Ainsi, nous ferons la présentation des limites propres au scrutin en place et nous nous pencherons également sur la question du malaise démocratique vécu par nombre de citoyens et citoyennes. Dans un second lieu, un portrait de la proportionnelle mixte compensatoire à redistribution régionale sera réalisé afin d'en présenter les caractéristiques et surtout, les avantages. La CADEUL voit en effet dans ce système la meilleure avenue pour jeter les bases d'une démocratie saine et représentative.

1. LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER LE MODE DE SCRUTIN ACTUEL

1.1. LES LIMITES DU MODE DE SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR

1.1.1. DES AVANTAGES DISCUTABLES

Il est inévitable de constater dans tout mode de scrutin des avantages et des inconvénients. Ainsi, comme ceci a été mentionné en introduction, le système majoritaire uninominal à un tour est souvent présenté comme facile à appréhender pour l'électeur ou l'électrice, ceci en plus d'être simple à administrer¹⁸. Par ailleurs, le fait que le gouvernement soit constitué par le parti ayant remporté le plus grand nombre de circonscriptions est souvent présenté comme un gage de force, d'efficacité et de stabilité ministérielle¹⁹. Les partisans et les partisanes du système majoritaire pensent en effet qu'un gouvernement formé par un parti unique n'aura qu'à suivre la ligne politique qui est la sienne, sans être contraint par des négociations et compromis. Aussi, en plus d'une procédure de vote qui s'avère peu complexe, le caractère uninominal du modèle est censé favoriser le lien entre les personnes élues et son électorat. Ne produisant qu'un ou qu'une gagnante par circonscription, il est en effet relativement aisé de reconnaître le représentant ou la représentante de son « comté »²⁰. Dans un même ordre d'idée, la Commission des institutions pour la réforme du mode de scrutin au Québec ajoute que :

Le mode majoritaire [permettant] d'identifier clairement les responsables des politiques. L'électeur peut, au moment des élections, donner son verdict sur la manière dont le parti au pouvoir administre les affaires publiques, en accordant son appui soit à ce parti, soit à une autre formation politique²¹.

Enfin, celles et ceux défendant le scrutin actuellement en vigueur rappellent qu'il fait partie de la tradition politique québécoise et qu'il est donc particulièrement familier pour l'électorat²². Les Québécois et Québécoises y sont habitué-e-s et il serait ainsi devenu « une valeur à laquelle la société s'identifie²³».

¹⁸ Commission des institutions, op. cit., p. 43.

¹⁹ Ibid., p. 47.

²⁰ Ibid., p. 44.

²¹ Ibid., p. 48.

²² Ibid., p. 44.

²³ France Lavergne, « Hibernation de la réforme du mode de scrutin au Québec » (Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1992). Cité dans Commission des institutions, « Mandat d'initiative : La réforme du mode de scrutin au Québec — Document de consultation » (Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2002), p.44.

Pour sa part, la CADEUL croit que ces différents arguments sont, pour un certain nombre d'entre eux, discutables. Ainsi, l'élément de la tradition peut être considéré à plusieurs égards comme étant sans réel fondement, puisque nombre de pays n'ont pas hésité à réformer les procédures électorales qui étaient les leurs de longue date. D'autre part, l'idée qu'un gouvernement formé d'un seul parti engendrerait davantage de stabilité et d'efficacité par rapport à un gouvernement de coalition peut elle aussi être mise en doute. Rappelons en effet que dans un système majoritaire, le moindre changement dans l'opinion des électeurs et électrices peut faire basculer le parti gouvernemental dans l'opposition²⁴. Dès lors, un système répondant aux principes de la proportionnelle peut être considéré *a contrario* comme une opportunité unique d'instaurer une culture politique empreinte des principes de collaboration et de négociation entre les formations politiques²⁵, ceci en plus de revaloriser le rôle du député comme législateur et comme contrôleur²⁶. Diverses recherches soulignent en ce sens que les gouvernements de coalition permettent des changements moins radicaux et génèrent plus de continuité dans l'élaboration des lois et des politiques²⁷. D'ailleurs, il a été constaté que les élections étaient moins fréquentes dans les systèmes électoraux répondant aux principes de la proportionnelle²⁸.

1.1.2. DES LIMITES MULTIPLES

Si les avantages du système à la pluralité peuvent être remis en cause, des limites intrinsèques peuvent également lui être attribuées. Les éléments principalement mis en avant étant, tels qu'énoncés en introduction, les distorsions de la représentation qu'il peut engendrer.

Ainsi, le système majoritaire uninominal rend ainsi *de facto* la prédiction de la répartition des sièges très difficile. La correspondance entre le pourcentage de votes exprimés pour un parti politique et le nombre de sièges qu'il gagne n'est en effet pas assurée. Comme ceci s'est déjà vu par le passé au Québec, une formation politique peut se retrouver dans l'opposition tout en ayant reçu un soutien populaire plus important que le parti gagnant. En termes de sièges obtenus à l'Assemblée nationale, les résultats des élections générales ont, à plusieurs reprises, offerts au parti gagnant une majorité démesurée par rapport aux suffrages exprimés. Sur ces deux types de distorsions, certains résultats d'élections ont en effet particulièrement marqué les esprits, à l'image de ceux de 1966 et 1970, ou plus récemment, ceux de 1998²⁹. L'adéquation entre les choix des électeurs et électrices et la répartition des sièges s'effectuant au sein de l'Assemblée nationale constitue ainsi un problème majeur au Québec.

²⁴ Cité dans Commission des institutions, « Mandat d'initiative : La réforme du mode de scrutin au Québec — Document de consultation » (Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2002), p.47.

²⁵ Mireille Tremblay et Jean-Pierre Kingsley, « Rapport et recommandations: Forum citoyen Chaque voix compte », Réalisé avec l'appui du Mouvement démocratie nouvelle, 2018, p.11.

²⁶ Commission des institutions, op. cit., p. 47.

²⁷ Loc. cit.

²⁸ Mireille Tremblay et Jean-Pierre Kingsley, op. cit., p.11.

²⁹ Le Directeur général des élections du Québec, op.cit., pp. 8-9.

Par ailleurs, différents propos soulignent le fait que le système majoritaire uninominal entraînerait une sous-représentation des femmes³⁰, des minorités³¹, ou encore de certaines régions. Ainsi, les caractéristiques de nos représentants et représentantes ne seraient pas réellement en phase avec la diversité qui caractérise la société québécoise. En ce qui a trait à la représentation féminine, l'obligation pour chaque formation politique de ne retenir qu'une seule candidature par circonscription couplée à la « prédominance d'un modèle informel de candidature gagnante dont les traits se confondent avec le profil et les expériences des hommes³² », pourrait permettre d'expliquer ce phénomène. Plus généralement, les partis politiques cherchant à accroître leurs chances de succès en choisissant les candidats « les plus sûrs », le mode de scrutin majoritaire uninominal les découragerait ainsi de choisir des candidats « non conventionnels », ceci affectant de fait tant les femmes que les membres de groupes minoritaires³³. Enfin, le système à la pluralité n'encourageant pas les partis à faire campagne au-delà des circonscriptions fortes et ne prévoyant aucune équité interrégionale de par ses caractéristiques, il semblerait qu'il soit plus propice à engendrer des distorsions de représentation dans les régions où les chances de succès sont plus minces³⁴.

D'autre part, les problèmes liés au manque de représentativité se retrouvent à travers le fait que la pluralité favoriserait la logique bipartite et *de facto*, une alternance limitée à deux formations politiques³⁵. Par extension, elle contribuerait de par son fonctionnement à une sous-représentation des tiers partis³⁶, freinant du même coup leur émergence et le développement d'un pluralisme politique réel et représentatif de la diversité des courants idéologiques traversant notre société.

Le système majoritaire uninominal peut également être considéré comme une entrave à la représentation des choix politiques de divers groupes au sein de la société. En effet, la littérature présente le vote comme un comportement politique pouvant être appréhendé à l'aide d'un ensemble de déterminants. Dans ce que l'on peut qualifier de « forces à long terme » ayant une incidence sur les choix et orientations politiques, on retrouve ainsi notamment les variables associées aux caractéristiques sociodémographiques, à l'image de l'âge³⁷. Aussi, plusieurs études attestent d'une tendance chez les jeunes électeurs et électrices³⁸ à être plus favorables aux nouveaux partis ou

³⁰ Erin Virgint, *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Étude générale (Service d'information et de recherche parlementaire), n° 2016-30-F (Ottawa: Bibliothèque du Parlement, 2016), <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2016-30-f.pdf>, pp. 3-4.

³¹ Brenda O'Neill, « Analyse du rôle sexuel dans la représentation politique au Canada », *Revue parlementaire canadienne* 38, n° 2 (2015): 22-30. Cité dans Erin Virgint, *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Étude générale (Service d'information et de recherche parlementaire), n° 2016-30-F (Ottawa: Bibliothèque du Parlement, 2016), p. 3.

³² Manon Tremblay, « Bilan des réformes électorales au Canada : Quelle place pour les femmes? », *Canadian Journal of Political Science* 43, n° 1 (2010): 25-47, <https://doi.org/10.1017/S0008423909990916>.

³³ Erin Virgint, op. cit., p. 3.

³⁴ James Wilson, « Scrutin proportionnel uninominal », s. d., <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ERRE/Brief/BR8397890/br-external/WilsonJames-f.pdf>, p.6.

³⁵ Commission des institutions, op. cit. p. 23.

³⁶ Loc. cit.

³⁷ Éric Bélanger et Richard Nadeau, *Le comportement électoral des Québécois* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2009), pp. 35-36.

³⁸ 18-34 ans

aux partis émergents³⁹. En 2012, Richard Nadeau et Éric Bélanger nous apprenaient ainsi qu'Option nationale et Québec Solidaire constituaient les deux formations politiques concentrant le plus d'individus âgés de 18 à 34 ans, ainsi que celles regroupant une majorité de personnes poursuivant des études universitaires⁴⁰. Dès lors, si le scrutin en vigueur au Québec empêche le développement d'un pluralisme politique, on peut supposer qu'il limite en parallèle la représentation des choix politiques d'une certaine proportion de jeunes, notamment les étudiants et étudiantes.

D'autre part, divers éléments se rattachant à l'application du scrutin majoritaire uninominal peuvent être considérés comme capables de générer un certain désintérêt envers la vie politique, voire inciter à l'abstention. Les votes « gaspillés⁴¹ » ou ce que l'on appelle les « fiefs électoraux⁴² » peuvent notamment être cités. En effet comme précédemment exposé, le problème de concordance entre les votes exprimés et la représentation à l'Assemblée nationale engendre un phénomène des votes perdus. Cette situation est d'autant plus identifiable et gênante dans le cas où un candidat ou une candidate dispose d'une assise bien ancrée dans son comté. Dans ce contexte, ces circonscriptions peuvent être comparées à des « châteaux forts⁴³ » imprenables pour les autres partis en lice et l'électeur ou l'électrice n'étant pas en faveur de cette candidature donnée favorite sait alors d'avance que son vote pour une autre formation politique est inutile.

Les jeunes pourraient d'ailleurs être davantage touché-e-s que d'autres par cette problématique. En effet, affichant une forte tendance à voter pour les tiers partis, les phénomènes de gaspillage des votes et des circonscriptions « châteaux forts » pourraient être perçus comme des éléments pouvant potentiellement les rendre plus enclins à se désintéresser de la politique et même, à ne pas aller voter. Les conclusions d'une enquête menée par l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour le compte du DGEQ⁴⁴ semblent ainsi aller dans ce sens. Le rapport explique en effet que [...] :

« le désintérêt envers la politique [des jeunes] est également alimenté par la perception chez certains que leur vote est inutile, car l'issue du scrutin dans leur circonscription est connue d'avance ou leur candidat n'a aucune chance de remporter la victoire⁴⁵ ».

³⁹ Éric Bélanger et Richard Nadeau, op. cit. p. 37.

⁴⁰ Id., « Un modèle général d'explication du vote des Québécois » dans *Les Québécois aux urnes : les partis, les médias et les citoyens en campagne* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2013), p. 196.

⁴¹ Commission des institutions, op. cit., p. 51.

⁴² Maurice Duverger, « Les différents systèmes électoraux », dans *L'Étude de la société*, vol. Section 8: « L'organisation politique », Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy (Québec: Presses de l'Université Laval, 1965), pp. 307-314, http://classiques.uqac.ca/contemporains/duverger_maurice/differents_systemes_electoraux/differents_systemes_texte.html#_ftn1.

⁴³ Mireille Tremblay et Jean-Pierre Kingsley, op. cit., pp. 12-13; Commission des institutions, op. cit., p. 65.

⁴⁴ D'ancien-ne-s participant-e-s des Écoles d'été de l'INM ont été invité-e-s à répondre à un sondage devant contribuer à déterminer une stratégie de mobilisation électorale favorisant le vote des jeunes. Ce sondage réalisé en 2011 rassemblait 209 individus âgé-e-s de 18 à 34 ans.

⁴⁵ Institut du Nouveau Monde, « La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois: Une recherche exploratoire de l'Institut du Nouveau Monde » (Le Directeur général des élections du Québec, 2012), <http://inm.qc.ca/blog/la-diminution-de-la-participation-electorale-des-jeunes-quebecois-une-recherche-exploratoire-de-linm/> p. 11.

De plus, sachant qu'il existe une corrélation positive entre l'âge et la participation électorale⁴⁶ et que l'intérêt pour la politique constitue un des facteurs les plus déterminants dans la décision d'aller voter⁴⁷, les caractéristiques du mode de scrutin en vigueur semblent constituer un autre motif capable de nourrir le désintérêt de cette population.

1.2. MALAISE DÉMOCRATIQUE : CYNISME POLITIQUE ET MANQUE DE CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES

1.2.1. UN PHÉNOMÈNE RÉEL AUX CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES POUR LA VIE DÉMOCRATIQUE

Manque de confiance, cynisme, malaise démocratique sont autant de mots et d'expressions qui servent à qualifier de manière récurrente le rapport des citoyens et citoyennes avec leurs institutions politiques au sein des sociétés postindustrielles⁴⁸. Les médias, diverses organisations issues de la société civile ou recherches scientifiques emploient ces termes non seulement dans une optique descriptive de la vie démocratique, mais également afin de réclamer des mesures concrètes permettant de remédier à une situation jugée problématique. En effet, quelle société démocratique souhaite se targuer d'une population ne faisant pas confiance à ses représentants et représentantes politiques, ceci en raison de promesses non tenues, ou du fait d'un manque d'intérêt significatif à l'égard des besoins des citoyens et citoyennes ?

Le Québec ne semble pas épargné par ces maux. En effet, permettent notamment d'en attester différents sondages réalisés à l'échelle nationale, à l'image du *Making Electoral Democracy Work* financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et administré à l'occasion de l'élection québécoise du 4 septembre 2012⁴⁹. On y apprend ainsi que 61 % des répondants et répondantes estiment que le gouvernement ne se soucie pas ou peu de la population⁵⁰.

De plus, des répercussions concrètes vis-à-vis de ce malaise démocratique peuvent être observées. La perte de vitesse du couple bipartite PLQ-PQ peut notamment être interprétée en ce sens. Le Québec vit en effet depuis une quarantaine d'années un accroissement de la division des appuis entre les principaux partis. L'augmentation du nombre de candidatures par circonscription ou de partis présentant des candidats et des candidates peut également être soulignée, de même qu'une hausse effective du nombre de formations politiques représentées au Parlement⁵¹. Il a d'ailleurs été constaté que les partis émergents avaient pour point commun de regrouper un électorat laissant

⁴⁶ François Géliveau et Alexandre Morin-Chassé, *Les motifs de la participation électorale au Québec: Élection de 2008*, Cahiers de recherche électorale et parlementaire n°1 (Québec: Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2009), <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6434.pdf>, p. 5.

⁴⁷ Institut du Nouveau Monde, op. cit., p. 8.

⁴⁸ Frédéric Bastien, Éric Bélanger, et François Géliveau, « Une élection extraordinaire ? », dans *Les Québécois aux urnes : les partis, les médias et les citoyens en campagne* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2013), p. 12.

⁴⁹ Frédéric Bastien et al., *Les Québécois aux urnes : les partis, les médias et les citoyens en campagne* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2013), p. 302.

⁵⁰ André Blais, Carol Galais, et François Géliveau, « La participation électorale », dans *Les Québécois aux urnes: les partis, les médias et les citoyens en campagne* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2013), p. 188.

⁵¹ Frédéric Bastien, Éric Bélanger et François Géliveau, op. cit., p. 11.

entendre une certaine insatisfaction envers le fonctionnement des institutions politiques⁵², laquelle peut notamment être interprétée comme une répercussion aux diverses preuves ou allégations de corruption et de collusion ayant marqué l'actualité politique de la province⁵³.

Aussi, différentes recherches ont cherché à évaluer le lien potentiel entre le cynisme politique et la baisse de la participation électorale⁵⁴. Ces travaux ont pour certains porté sur les jeunes et la population étudiante⁵⁵. En effet, les démocraties occidentales font face à un phénomène de baisse continue de la participation électorale des jeunes par rapport aux générations les ayant précédé-e-s⁵⁶. Notons toutefois que la communauté étudiante affiche le taux de participation le plus élevé au sein de cet ensemble⁵⁷. Cette situation s'explique notamment par le fait que les études supérieures permettraient un développement de l'intérêt pour la politique⁵⁸ et aussi d'une certaine compétence politique⁵⁹, lesquels représentent des éléments déterminants dans le chemin menant aux urnes, en plus de celui du sens du devoir civique⁶⁰. Le contexte académique serait en effet propice à l'acquisition de connaissances sur les institutions démocratiques et les activités leur étant associées⁶¹.

Bien que la corrélation positive entre le cynisme et l'abstention n'ait été que rarement observée⁶², quelques recherches laissent toutefois suggérer l'incidence de l'un sur l'autre. Ainsi, dans l'étude menée en 2012 par l'INM on apprend que si le désintérêt et l'emploi du temps trop chargé constituent les deux principales raisons de l'abstention chez les 18-34 ans ayant été interrogé-e-s, les 25-34 ans ont invoqué comme troisième motif le cynisme politique⁶³. L'enquête conclut d'ailleurs que ce sentiment semble augmenter avec l'âge⁶⁴. D'autre part, dans une

⁵² Éric Bélanger et Richard Nadeau, *Le comportement électoral des Québécois* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2009), pp. 76-77.

⁵³ Mebs Kanji et Kerry Tannahill, « Le malaise des Québécois : la confiance envers les institutions gouvernementales », dans *Les Québécois aux urnes : les partis, les médias et les citoyens en campagne* (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2013), pp. 77-78.

⁵⁴ Pippa Norris, *Electoral engineering : voting rules and political behavior* (Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2004); John H. Pammett et Lawrence Leduc, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants » (Ottawa: Élections Canada, 2003),

<http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/tud&document=index&lang=f.>; André Blais et al., *Anatomy of a liberal victory : making sense of the vote in the 2000 Canadian election* (Peterborough, Ontario: [s.n.], 2002); Neil Nevitte et al., *Unsteady state the 1997 Canadian federal election* (Ontario [Ont.]: Oxford University Press, 2000).

⁵⁵ François Gélinau, « Qui participe? Examen approfondi des résultats de l'Enquête nationale auprès des jeunes » (Élections Canada, 2013). André Blais et Peter Loewen, « Participation électorale des jeunes au Canada » (Élections Canada, 2011). John H. Pammett et Lawrence Leduc, « La problématique du déclin de la participation électorale chez les jeunes », *Perspectives électorales* 5, n° 2 (s. d.): 3-8.

⁵⁶ André Blais et Peter Loewen, op. cit., p. 15.

⁵⁷ Raymond E. Wolfinger et Steven J. Rosenstone, *Who votes ?* (New Haven: Yale University, 1980). Cité dans Dominic Duval, *Recension des écrits sur la participation électorale*, Études électorales (Le Directeur général des élections du Québec, 2005).

⁵⁸ François Gélinau et Alexandre Morin-Chassé, op. cit., p. 39.

⁵⁹ Daniel Gaxie, *Le cens caché* (Paris: Seuil, 1978).

⁶⁰ Institut du Nouveau Monde, op. cit. p. 8.

⁶¹ Vincent Tournier, « Comment le vote vient aux jeunes: L'apprentissage de la norme électorale », *Agora débats/jeunesses*, n° 51 (2009): 79-96, <https://doi.org/10.3917/agora.051.0079.>; François Gélinau et Alexandre Morin-Chassé, op. cit. p.8

⁶² François Gélinau, op. cit., p. 28.

⁶³ Institut du Nouveau Monde, op. cit., p. 9.

⁶⁴ Ibid., p. 41.

enquête fédérale menée pour Études Canada, François Gélinau constate également une corrélation significative entre le cynisme envers les institutions et la classe politique et la décision d'aller voter⁶⁵.

1.2.2. MALAISE DÉMOCRATIQUE ET MODE DE SCRUTIN : UNE CORRÉLATION À ÉTABLIR ?

Aussi, on peut considérer que le mode de scrutin actuellement en vigueur représente lui aussi un facteur potentiel de développement d'un malaise démocratique au sein de la population québécoise. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, les limites du modèle majoritaire, notamment à travers le phénomène des votes gaspillés, peuvent être perçues comme génératrices de frustration au sein de l'électorat.

Bien que tendant à relativiser la mention de cet élément, François Gélinau et Alexandre Morin-Chassé nous apprennent que parmi les motifs d'abstention invoqués par les jeunes, la nature des institutions démocratiques a été mentionnée à plusieurs reprises⁶⁶. Joëlle Steben-Chabot souligne quant à elle que différent-e-s participant-e-s ont fait référence au mode de scrutin de manière péjorative dans leur motivation à participer aux élections, notamment en ces termes :

Moi j'irais plus voter, si je sentais que le bipartisme va s'effacer un peu. Là on vote, au Québec, on vote libéral ou on vote Parti québécois. Au fédéral, on vote libéral ou on vote conservateur. Et c'est que ça, c'est soit un, soit l'autre, depuis 20 ans, 30 ans ? Je sais pas. C'est long. Donc, je saurais pas... moi un parti pour lequel je voterais là, ben y'est trop minoritaire pour... alors tant que je peux pas sentir qu'il va ressortir de la masse, qu'il a des chances d'être élu, que ses idées soient entendues... Ben ça m'intéresse pas⁶⁷.

L'étude de l'INM précédemment citée rapporte quant à elle que 84 % des personnes interrogées voient dans la mise en place d'un mode de scrutin introduisant des éléments de proportionnalité, un moyen susceptible d'augmenter la participation électorale des jeunes⁶⁸. Enfin, de la même façon, dans une recherche menée auprès de 2665 Canadiens et Canadiennes âgé-e-s de 18 à 34 ans, Jean-Herman Guay, Anthony Desbiens et Eugénie Dostie-Goulet concluent qu'une certaine proportion de jeunes ne vote pas du fait d'une perception critique de la démocratie telle qu'elle se pratique dans leur pays⁶⁹.

⁶⁵ François Gélinau, op. cit., p. 12.

⁶⁶ François Gélinau et Alexandre Morin-Chassé, op. cit., p. 20.

⁶⁷ Joëlle Steben-Chabot, « Ça me tentait pas » : exploration des mots des jeunes abstentionnistes au Québec : une analyse qualitative de l'abstentionnisme chez les jeunes électeurs québécois, Cahiers de recherche électorale et parlementaire n°11 (Québec: Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2016), http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/27930_analyse_abstentionnisme_web.pdf.

⁶⁸ Institut du Nouveau Monde, op. cit., p. 11.

⁶⁹ Jean-Herman Guay, Anthony Desbiens, et Eugénie Dostie-Goulet, « Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale », *Perspectives monde*, Note de recherche, 2014, 1-17.

2. CHOISIR UN NOUVEAU SYSTÈME ÉLECTORAL : LA PROPORTIONNELLE MIXTE COMPENSATOIRE À REDISTRIBUTION RÉGIONALE

2.1. LES SYSTÈMES MIXTES

2.1.1. HISTORIQUE

Matthew Soberg Shugart et Martin P. Wattenberg résument le processus politique ayant abouti à la naissance et à l'essor des systèmes mixtes :

In the politics of the nineteenth century, elections were decided simply by which candidates individually got the most votes in local, usually single-seat, constituencies. The major electoral reform of the twentieth century was proportional representation, which was adopted by many democracies in order to remedy inequitable distributions of seats to votes. In order to achieve proportionality, however, these countries had to sacrifice the principle of individual representation of geographic constituencies for large multi-seat districts in which representatives are drawn from party lists. As the twenty-first century begins, a compromise system is spreading throughout the world which offers the promise of providing the best of both the dominant nineteenth- and twentieth-century worlds electoral systems⁷⁰.

Louis Massicotte prolonge cette réflexion en expliquant que les débats sur les mérites respectifs des systèmes électoraux se poursuivant toujours, ceci laisse à penser qu'aucun d'entre eux ne s'avère parfait. Ainsi, il perçoit la mise en place de systèmes mixtes par un certain nombre de pays comme le résultat d'une quête vers un scrutin « idéal », en tentant d'incorporer à la fois les principes de majorité et le principe de la proportionnelle⁷¹.

Si les systèmes mixtes sont perçus à ce jour par des nombreux acteurs et actrices comme permettant d'atteindre un juste équilibre entre deux modes électoraux, l'Allemagne a pendant un temps fait figure d'exception par l'utilisation d'un système mixte, et compensatoire. Toutefois, l'adoption d'une formule, dite *Mixed-Member Proportional* par la Nouvelle-Zélande a mis « en vogue » ce système à une échelle internationale dans le dernier quart de siècle, d'autres États y ayant progressivement adhéré depuis, comme l'Écosse ou encore l'Italie⁷². S'il y a eu quelques tentatives au Canada dans diverses de ses provinces, toutes se sont cependant avérées non concluantes, à l'image des essais au Manitoba et en Alberta, lesquels ne relevaient cependant pas de l'approche compensatoire⁷³

⁷⁰ Matthew Soberg Shugart et Martin P Wattenberg, *Mixed-member electoral systems : the best of both worlds?* (Oxford, UK: Oxford University Press, 2001).

⁷¹ Louis Massicotte, op. cit. p. 37.

⁷² Louis Massicotte, « À la recherche d'un mode de scrutin mixte compensatoire pour le Québec : Document de travail » (Secrétariat à la communication gouvernementale, 2004), <http://bibnum2.banq.qc.ca/pgq/2007/3288244a.pdf>, pp. 26-29.

⁷³ Louis Massicotte, op. cit., p. 15.

2.1.2. LES VERTUS DES SCRUTINS MIXTES

Tel que souligné dans notre première partie, un scrutin mixte – principalement du fait de l'introduction des principes de proportionnalité – permettrait de revenir sur les écueils en matière de représentativité du système majoritaire uninominal à un tour.

Ainsi, il constituerait une opportunité unique d'encourager le pluralisme politique et la représentation des partis minoritaires, ceci pouvant être encore renforcé par l'association au principe de la compensation sur lequel nous reviendrons. Il incarnerait donc un moyen d'instaurer une représentation plus fidèle des choix et orientations idéologiques des électeurs et électrices dans toute leur diversité⁷⁴. En effet, l'introduction de la proportionnalité permet de revenir sur le phénomène des votes dits « gaspillés » puisque chaque parti est alors censé obtenir le nombre de sièges correspondant aux suffrages exprimés en sa faveur. Ce scrutin est aussi censé optimiser l'obtention globale des votes et pousse ainsi les partis à faire campagne au-delà des circonscriptions fortes, limitant par le fait même la création de « fiefs régionaux » et générant *in fine* un plus grand pluralisme politique au sein même des régions.

Ces différents éléments, associés aux caractéristiques se rapportant aux comportements électoraux des jeunes (et des étudiant-e-s), poussent par ailleurs la CADEUL à considérer l'introduction des principes de proportionnalité au scrutin législatif comme une action visant à mieux représenter le vote de cette population. Nous y voyons également un moyen parmi d'autres d'encourager la participation électorale et plus globalement l'intérêt envers la politique.

D'autre part, les scrutins proportionnels sont souvent décrits comme permettant d'obtenir une meilleure représentation politique des femmes et des minorités par rapport aux scrutins majoritaires et uninominaux. C'est notamment ce qu'explique Manon Tremblay en faisant référence à tout un ensemble de travaux scientifiques sur la représentation des femmes à travers l'application des principes de la proportionnelle⁷⁵. Toutefois, nous devons spécifier que la littérature n'est pas unanime à cet égard.

Aussi, comme souligné en première partie, les gouvernements formés selon les principes de la proportionnelle seraient plus durables et auraient tendance à être moins radicaux dans leurs politiques publiques, ceci notamment en raison du fait qu'ils soient plus souvent constitués de plusieurs formations politiques. Ceci représente également une occasion réelle d'un partage du pouvoir et offre aux yeux de notre association un caractère se voulant davantage démocratique à notre système électoral.

Enfin, si l'avantage principal d'un scrutin mixte repose sur le fait qu'il permette de bénéficier tant des avantages des systèmes de représentation proportionnelle que de ceux du mode de scrutin majoritaire, nous insisterons toutefois sur l'élément nous apparaissant comme le plus important au sein du système qui est le nôtre, soit le maintien des

⁷⁴ Louis Massicotte, op. cit., p. 121.

⁷⁵ Manon Tremblay, op. cit., p. 28.

circonscriptions uninominales. Ces dernières sont en effet un moyen concret de conserver un lien plus étroit avec l'électorat⁷⁶.

2.2. LA COMPENSATION NATIONALE AVEC REDISTRIBUTION RÉGIONALE

2.2.1. TROIS MODALITÉS : COEXISTENCE, SUPERPOSITION ET COMPENSATOIRE

Les scrutins mixtes peuvent prendre plusieurs formes. En effet, en abordant plus tôt les cas de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande ou encore de l'Écosse, nous référerions à des systèmes mixtes faisant usage d'une approche dite compensatoire. Il existe cependant deux autres types de modalités : la coexistence et la superposition. La première « [...] consiste à appliquer la proportionnelle dans une partie du territoire national et un système pluralitaire ou majoritaire dans les autres parties⁷⁷ », tandis que dans la deuxième « [...] existent à la grandeur du pays deux niveaux de représentation territoriale, le scrutin pluralitaire ou majoritaire prévalant au niveau local, et la proportionnelle au niveau régional ou national⁷⁸ ».

L'approche mixte compensatoire s'avère être la plus durable⁷⁹ et celle que nous jugeons la plus adaptée au contexte québécois. En effet, elle offre ainsi la possibilité de maintenir un lien privilégié avec le scrutin actuellement en vigueur, tout en permettant de rectifier au maximum les distorsions potentielles qu'il peut engendrer par la distribution secondaire de sièges « compensateurs » attribués à partir de listes répondant aux principes de la proportionnelle⁸⁰.

2.2.2. LE CHOIX DE LA REDISTRIBUTION RÉGIONALE

La modalité compensatoire peut encore prendre différentes formes. La compensation nationale, la compensation régionale avec redistribution régionale et la compensation nationale avec redistribution régionale constituent en effet les trois possibilités⁸¹. La CADEUL soutient ce dernier type de compensation, soit celui en vigueur pour les législatives allemandes et qui peut être décrit comme suit :

- *Dans un premier temps, le pourcentage de votes obtenus par chaque parti à l'échelle nationale sert à déterminer le nombre total de sièges compensatoires qui sera alloué à chacun d'eux ;*

⁷⁶ Commission des institutions, op. cit., p.44

⁷⁷ Louis Massicotte, « Les systèmes électoraux dans les pays démocratiques », *L'Actualité économique* 93, n° 1-2 (2017): 37, <https://doi.org/10.7202/1044714ar>.

⁷⁸ Louis Massicotte, op. cit., p. 38.

⁷⁹ Loc.cit.

⁸⁰ Loc. cit.

⁸¹ Le Directeur général des élections du Québec, op. cit., p. 3.

- *Dans un deuxième temps, pour un parti donné, le pourcentage de votes obtenus dans chaque région sert à distribuer entre les régions les sièges compensatoires alloués à la première étape. Comme c'est le cas pour la compensation régionale, les listes de candidats sont régionales et les députés de listes ont une appartenance territoriale correspondant à une région regroupant un certain nombre de circonscriptions électorales⁸².*

Ce modèle semble incarner un juste milieu entre les propositions exprimées par chacun lors des différentes procédures de consultation sur la réforme électorale au Québec. Aussi, la CADEUL pense qu'une réforme doit inévitablement tenir compte de la représentation des régions et de leur poids politique, ce que cette approche semble permettre. Elle offre la possibilité d'élire des député-e-s avec une assise territoriale explicite, tout en évitant dans un même temps la surreprésentation des régions les plus peuplées⁸³.

2.3. DES MODALITÉS EN SUSPENS

La CADEUL rappelle que l'entente signée récemment par les partis d'opposition laisse plusieurs modalités du mode de scrutin proposé en suspens. En effet, si réforme électorale il doit y avoir, les partis devraient s'entendre sur différentes procédures restant à ce jour à définir. Comme le souligne le SENSÉ (Solution étudiante nationale pour un scrutin équitable), les modalités concernant notamment la liste proportionnelle sont à ce jour multiples : « [e]lle pourrait être ouverte, fermée, [...] [prévoir] une parité hommes-femmes à l'Assemblée, « c'est matière à discussion » [...]»⁸⁴. De la même façon, il s'agirait de définir par exemple un seuil minimal pour les partis leur permettant d'accéder au scrutin proportionnel ou encore de se positionner sur la possibilité ou non de la double candidature, etc.

⁸² Ibid., p.44.

⁸³ Frédérick Durand, « SENSÉ: Promouvoir un mode de scrutin plus équitable », 20 février 2018, Impact Campus, <http://impactcampus.ca/actualites/sense-promouvoir-mode-de-scrutin-equitable/>.

⁸⁴ Frédérick Durand, op. cit.

CONCLUSION

Si la CADEUL voit dans la réforme du mode de scrutin un moyen d'aider à l'instauration d'une démocratie plus saine et représentative de la société québécoise, nous pensons néanmoins que d'autres actions politiques doivent être entreprises. En effet, le malaise démocratique qui caractérise le rapport des citoyens et citoyennes avec leurs institutions politiques ne s'effacera pas par la simple mise en place d'un scrutin proportionnel mixte à redistribution régionale. Des mesures concrètes doivent ainsi être prises afin de rétablir la confiance entre les citoyens et citoyennes et la classe politique. La jeunesse québécoise mériterait qui plus est une attention toute particulière sur ce point. Lors des élections générales de 2018, les 18-35 ans représenteront en effet plus de deux millions d'électeurs et électrices, soit plus du tiers de l'électorat. Ils sont pourtant celles et ceux qui votent le moins au sein de notre société. Ainsi, nos représentants et représentantes doivent travailler à intéresser les jeunes à la chose publique et pour ce faire, veiller à ce qu'ils et elles acquièrent des connaissances sur le sujet et à ce qu'ils et elles développent une conception de l'exercice du droit de vote comme un devoir. Ces trois éléments constituent en effet les principaux déterminants de l'abstention. Enfin, la CADEUL a fait le choix de se pencher sur la question de la réforme du mode de scrutin au pallier provincial, mais souhaite insister sur le fait qu'un tel projet mériterait également de voir le jour au niveau fédéral. Là aussi, les échecs sur ce point ont été trop nombreux et les actions mériteraient une réelle concrétisation.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES, ARTICLES DE REVUES SPÉCIALISÉES, ARTICLES DE PRESSE, ETC.

- Bastien, Frédérick, Éric Bélanger, François Gélinau, Thierry Giasson, Gildas Le Bars, et Guylaine Martel. *Les Québécois aux urnes : les partis, les médias et les citoyens en campagne*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2013.
- Bélanger, Éric, et Richard Nadeau. *Le comportement électoral des Québécois*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2009.
- Blais, André, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau, et Neil Nevitte. *Anatomy of a liberal victory : making sense of the vote in the 2000 Canadian election*. Peterborough, Ontario : [s.n.], 2002.
- Blais, André, et Peter Loewen. « Participation électorale des jeunes au Canada ». Élections Canada, 2011.
- Chouinard, Stéphanie. « Les études électorales au Québec depuis 1970 ou l'analyse de l'exceptionnalisme québécois aux urnes » 50, n° 1 (2017) : 369-76. <https://doi.org/10.1017/S0008423917000154>.
- Crête, Jean. *La science politique au Québec : le dernier des maîtres fondateurs : hommage à Vincent Lemieux*. [Québec] : Les Presses de l'Université Laval, 2003.
- Daoust, Jean-François. « Le mystère de Québec ». *Politique et Sociétés* 36, n° 2 (2017) : 143-58. <https://doi.org/10.7202/1040416ar>.
- Derriennic, Jean-Pierre. *Un meilleur système électoral pour le Canada = A better electoral system for Canada*. Québec, Québec : Presses de l'Université Laval, 2016. Accès via CorpusUL <http://hdl.handle.net/20.500.11794/13533>.
- Durand, Frédérick. « SENSÉ : Promouvoir un mode de scrutin plus équitable », 20 février 2018, Impact Campus édition. <http://impactcampus.ca/actualites/sense-promouvoir-mode-de-scrutin-equitable/>.
- Duval, Dominic. *Recension des écrits sur la participation électorale*. Études électorales. Le Directeur général des élections du Québec, 2005.
- Gaxie, Daniel. *Le cens caché*. Paris : Seuil, 1978.
- Gélinau, François. « Qui participe ? Examen approfondi des résultats de l'Enquête nationale auprès des jeunes ». Élections Canada, 2013.
- Gélinau, François, et Alexandre Morin-Chassé. *Les motifs de la participation électorale au Québec : Élection de 2008*. Cahiers de recherche électorale et parlementaire n°1. Québec : Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2009. <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6434.pdf>.
- Gélinau, François, et Ronan Teyssier. *Le déclin de la participation électorale au Québec, 1985-2008*. Québec : Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires n°6, 2012. Accès direct <http://www7.bibl.ulaval.ca/doelec/lc2/monographies/2017/a2660024.pdf>.
- Guay, Jean-Herman, Anthony Desbiens, et Eugénie Dostie-Goulet. « Le vote des jeunes : les motifs de la participation électorale ». *Perspectives monde*, Note de recherche, 2014, 1-17.

- Lavergne, France. « Hibernation de la réforme du mode de scrutin au Québec ». Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1992.
- Massicotte, Louis. « À la recherche d'un mode de scrutin mixte compensatoire pour le Québec : Document de travail ». Secrétariat à la communication gouvernementale, 2004. <http://bibnum2.banq.qc.ca/pgq/2007/3288244a.pdf>.
- Massicotte, Louis. « Les systèmes électoraux dans les pays démocratiques ». *L'Actualité économique* 93, n° 1-2 (2017) : 23-45. <https://doi.org/10.7202/1044714ar>.
- Massicotte, Louis, et André Blais. « Mixed electoral systems: a conceptual and empirical survey ». *Electoral Studies* 18, n° 3 (1 septembre 1999) : 341-66. [https://doi.org/10.1016/S0261-3794\(98\)00063-8](https://doi.org/10.1016/S0261-3794(98)00063-8).
- Montminy, Jean-Paul. *L'Etude de la société*. [Québec] : Presses de l'Université Laval, 1965.
- Moser, Robert G, et Ethan Scheiner. *Electoral systems and political context : how the effects of rules vary across new and established democracies*. New York: Cambridge University Press, 2012.
- Mouvement démocratie nouvelle. « Objectifs du MDN ». Mouvement démocratie nouvelle. Consulté le 20 mai. <https://www.democratienuouvelle.ca/objectifs-du-mdn/>
- Nevitte, Neil, André Blais, Elisabeth Gidengil, et Richard Nadeau. *Unsteady state the 1997 Canadian federal election*. Ontario [Ont.] : Oxford University Press, 2000.
- Norris, Pippa. *Electoral engineering : voting rules and political behavior*. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2004.
- O'Neill, Brenda. « Analyse du rôle sexuel dans la représentation politique au Canada ». *Revue parlementaire canadienne* 38, n° 2 (2015) : 22-30.
- Pammett, John H., et Lawrence Leduc. « La problématique du déclin de la participation électorale chez les jeunes ». *Perspectives électorales* 5, n° 2 (s. d.) : 3-8.
- Pammett, John H., et Lawrence Leduc. « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants ». Ottawa : Élections Canada, 2003. <http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/tud&document=index&lang=f>.
- Shugart, Matthew Soberg, et Martin P Wattenberg. *Mixed-member electoral systems : the best of both worlds?* Oxford, UK : Oxford University Press, 2001.
- Steben-Chabot, Joëlle. « Ça me tentait pas » : exploration des mots des jeunes abstentionnistes au Québec : une analyse qualitative de l'abstentionnisme chez les jeunes électeurs québécois. Cahiers de recherche électorale et parlementaire n°11. Québec : Université Laval, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, 2016. http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/27930_analyse_abstentionnisme_web.pdf.
- Thomassen, J. J. A. *Elections and democracy : representation and accountability*. First edition. Oxford, United Kingdom: Oxford University Press, 2014.
- Tournier, Vincent. « Comment le vote vient aux jeunes : L'apprentissage de la norme électorale ». *Agora débats/jeunesses*, n° 51 (2009) : 79-96. <https://doi.org/10.3917/agora.051.0079>.

- Tremblay, Manon. « Bilan des réformes électorales au Canada : Quelle place pour les femmes ? » *Canadian Journal of Political Science* 43, n° 1 (2010) : 25-47. <https://doi.org/10.1017/S0008423909990916>.
- Tremblay, Mireille, et Jean-Pierre Kingsley. « Rapport et recommandations : Forum citoyen Chaque voix compte », Réalisé avec l'appui du Mouvement démocratie nouvelle, 2018.
- Virgint, Erin. *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*. Étude générale (Service d'information et de recherche parlementaire), n° 2016-30-F. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2016. <https://lop.parl.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2016-30-f.pdf>.
- Voilliot, Christophe. « ÉLECTIONS - Modes de scrutin ». Encyclopædia Universalis. Consulté le 5 juillet 2018. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/elections-modes-de-scrutin/>.
- Wilson, James. « Scrutin proportionnel uninominal », s. d. <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ERRE/Brief/BR8397890/br-external/WilsonJames-f.pdf>.
- Wolfinger, Raymond E., et Steven J. Rosenstone. *Who votes ?* New Haven: Yale University, 1980.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

- Commission des institutions. « Mandat d'initiative : La réforme du mode de scrutin au Québec — Document de consultation ». Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2002. https://www.democratienuouvelle.ca/wp-content/uploads/2013/03/commission_des_institutions-document_consultation_reforme_mode_de_scrutin_octobre_2002.pdf.
- Institut du Nouveau Monde. « La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois: Une recherche exploratoire de l'Institut du Nouveau Monde ». Le Directeur général des élections du Québec, 2012. <http://inm.qc.ca/blog/la-diminution-de-la-participation-electorale-des-jeunes-quebecois-une-recherche-exploratoire-de-linm/>.
- Le Directeur général des élections du Québec. « Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire: Rapport du Directeur général des élections ». Québec: Directeur général des élections du Québec, 2007. <https://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6360.pdf>.
- Lisée, Jean-François, François Legault, Manon Massé et Alex Tyrrell. « Réforme du mode de scrutin au Québec : Le PQ, la CAQ, QS et le PV s'engagent à agir ensemble. 2018. <https://lactualite.com/assets/uploads/2018/05/entente-reforme-mode-de-scrutin.pdf>